

Bonnes fêtes  
de fin d'année

## SOMMAIRE

	pages
<b>ÉDITO</b> – Pour un statut clair et stable des experts	1
<b>ABONNEMENT</b> – La Lettre de Psychiatrie Française	2
<b>INFORMATION IMPORTANTE</b> – La Lettre de Psychiatrie Française	3
<b>SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS</b> – Cotisation – Pourquoi adhérer au SPF et à l'AFP ?	4 5-6
<b>NOUVELLES D'HIER</b> – Lettres syndicales de mai et juin 1977	7 à 9
<b>APPEL DE CANDIDATURES</b> – AFP – SPF	10 11
<b>ON EN PARLE</b> – Le CPNLF – Ma démarche professionnelle	12 à 14
<b>COURRIER DES LECTEURS</b>	14-15
<b>LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE</b> – Congrès national des internes en psychiatrie	16 à 17
<b>LIVRES EN IMPRESSIONS</b> – Esprit d'escalier, es-tu là ?	18
<b>PAS DE DISCOURS SANS LECTURE</b> – Ouvrages récemment parus	19
<b>PSYCHIATRIE FRANÇAISE</b> – N° 3/17 : L'esprit, le corps et la machine	20
<b>PETITES ANNONCES</b>	21
<b>LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE</b> – Formations, réunions et colloques	22-23
<b>SISM</b> – Santé mentale à l'ère du numérique du 18 au 31 mars 2019	24

## POUR UN STATUT CLAIR ET STABLE DES EXPERTS

Jean-Yves COZIC  
Maurice BENSOUSSAN

Une fois encore, la pratique expertale vient d'être malmenée : nos députés, par un amendement voté en octobre dans le cadre des débats sur le PLFSS pour 2019, ont enlevé aux experts judiciaires la possibilité d'opter pour un statut libéral ou pour celui de collaborateur occasionnel du service public.

Plusieurs psychiatres d'exercice libéral ont une pratique expertale mais chacun sait que la majorité des experts psychiatres sont des praticiens hospitaliers. Cet amendement avait pour conséquence de contraindre tous au statut d'indépendant, ce qui est impossible pour les praticiens qui ont un engagement de service public.

Les sénateurs, alertés par des associations scientifiques et des organisations syndicales, en particulier le SPF ont corrigé cette erreur en repoussant l'amendement visé.

Ceci ne règle pas la question. Il est urgent de définir un statut clair et stable pour les experts et de faire que cessent des manœuvres comme celle que nous avons dénoncée (et qui n'est pas la première). Des négociations avec les organisations professionnelles de psychiatres et d'experts s'imposent. L'AFP et le SPF se préoccupent de cette question.

Information importante  
sur *La Lettre de Psychiatrie Française*  
à lire en page 3

## ABONNEMENT

# TARIF PRÉFÉRENTIEL JUSQU'AU 31 JANVIER 2019

### BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

#### TARIF 2019

**40 EUROS TTC** – France métropolitaine  
**50 EUROS TTC** – Hors métropole

#### Vos coordonnées :


Raison sociale (Institutions) : .....

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire .....

Nom\* ..... Prénom\* .....

Exercice Professionnel :       Libéral                       Hospitalier                       Salarié

 .....

\* .....

Code postal\* ..... Ville\* .....

\* ..... 

\* Champs obligatoires

#### Votre commande :

### Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.\*
- Je demande un justificatif fiscal.

\* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.



#### Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP  
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  [contact@psychiatrie-francaise.com](mailto:contact@psychiatrie-francaise.com)

## INFORMATION IMPORTANTE

Nous vous informons qu'à partir du prochain numéro, soit le **numéro 261 (janvier 2019)**, seuls les abonnés continueront à recevoir

***La Lettre de Psychiatrie Française.***

Si vous désirez nous lire et être informé de l'actualité et des sujets de réflexion dans notre spécialité, **il faut vous abonner dès maintenant** au tarif préférentiel de 40 € afin de ne pas avoir d'interruption (**cf. bulletin d'abonnement en page 2**).

Merci de votre actif soutien et bonne année 2019.

***La Lettre de Psychiatrie Française***

restera présente sur notre site  
avec un décalage dans le temps.  
<https://psychiatrie-francaise.com>